



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le Président du Conseil
d'Administration du SDMIS
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 27 octobre 2015

N/ Réf. : 201581

Objet : Diminution de la part du SDMIS pour le PDA/PDE

Monsieur le Président,

Suite à la parution de la note d'information du 30 septembre 2015 concernant le PDA/PDE, nous avons constaté une baisse conséquente de la prise en charge appliquée par le SDMIS se basant sur les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2015 dans la région parisienne.

Alors que vous aviez annoncé qu'aucune modification à la hausse ne pouvait être envisagée dans le contexte financier actuel, nous ne pouvons comprendre et accepter une baisse de cette participation qui touche les plus fragiles de notre établissement.

Au regard de l'article 3 du décret N° 2010-676 du 21 juin 2010 le SDMIS peut maintenir cet acquis. En effet il est indiqué que les collectivités peuvent maintenir au profit de l'ensemble de leurs agents, sous réserve qu'ils aient été mis en place avant le 1^{er} juillet 2010, les anciens dispositifs permettant des prises en charge supérieures au plafond actuel.

La mise en place du PDA au sein du SDMIS a été votée au Conseil d'Administration du 22 décembre 2005 (délibération D/05 – 12/01) : ce plan est donc largement antérieur à la date du 1^{er} juillet 2010.

Vous le comprenez Monsieur le Président, cette nouvelle mesure, va à l'encontre d'une mobilisation des personnels à se déplacer en transport en commun mais va surtout mettre en difficultés les agents de notre établissement qui ont un faible pouvoir d'achat.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer le montant de la participation du SDMIS en annulant cette baisse et en revenant au montant de l'année précédente.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH

- Copie au directeur du SDMIS